

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

1 an 6 mois 3 mois
fr. 20 11 6

Rédaction et Expédition

BUREAU: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS
SUISSE
FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE
ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE
ÉTATS-UNIS

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 4 mars.

La séance est ouverte à 9 heures. M. Borrelli, avocat du groupe radical, demande au président quelques explications qui se rapportent aux mesures à prendre à l'égard des témoins qui se trouvent actuellement à l'étranger. Ensuite, la parole est donnée au ministre public pour procéder à l'interrogatoire du prévenu Catenazzi, qui est introduit, en même temps, dans la salle des assises.

M. Catenazzi, pharmacien, de Stabio, âgé d'environ 30 ans, d'une famille très aisée, est un beau jeune homme, d'une figure sympathique et intelligente. Sa taille dépasse la moyenne; ses cheveux et ses moustaches d'une couleur noire foncée font ressortir davantage l'extrême pâleur de son visage qu'animent deux yeux pleins de vie et d'ardeur. Il est vêtu avec élégance et sa parole simple, naturelle et franche, témoigne de la tranquillité d'une conscience sûre d'elle-même. Voici le résumé de sa longue et importante déposition:

Le 22 octobre 1876, vers neuf heures du matin, je suis allé retirer du bureau de la poste mon numéro du journal *La Liberté*; ensuite, ce même journal à la main, j'ai pris le chemin qui conduit aux bains Ginella; j'y trouvai les propriétaires, mes amis depuis longtemps; notre conversation porta sur divers sujets; entr'autres on parla des franc-tireurs radicaux, lesquels s'étaient organisés et réunis à l'improviste à Stabio, armés de vetterli et de revolvers, et avec une contenance tout à fait provocante; par exemple, on les avait entendus chanter sur les places publiques des chansons infâmes et obscènes, parmi lesquelles une qui avait pour refrain: « Le temps de massacrer la prêtraille et les moines est enfin arrivé! » Sept jours auparavant, c'est-à-dire le 15 octobre, on avait tenté à Locarno un coup d'Etat dans le but de renverser le Grand Conseil en majorité conservateur; personne

n'osait assurer que les radicaux n'avaient pas l'idée de provoquer ce jour-là une révolution à Stabio, qui est un des centres les plus populeux du district de Mendrisio.

M. Ginella et sa femme me recommandèrent d'éviter toute rencontre avec nos adversaires politiques, car on connaissait la haine aveugle dont ils m'ont toujours poursuivi.

Une demi-heure après, je quittai la maison Ginella pour rentrer chez moi; chemin faisant, le forgeron Giorgetti me salua et: « Veux-tu, me dit-il, que je nettoie aujourd'hui ton vetterli? » Sur ma réponse affirmative, il ajouta: « Porte-le donc chez M. Emile Ginella; j'ai d'autres vetterlis à préparer pour le tir conservateur qui aura lieu dimanche prochain à Sagnio. »

Désirant profiter de cette offre courtoise je rentre dans ma pharmacie et après avoir réglé au plus vite ce qui pressait, je sortis de nouveau, le fusil sur l'épaule, je traversai la rue dite du Gruppo et la place de l'église, avec l'intention de retourner à l'établissement Ginella. Tout près du Café Delta Casa, j'entends les plus sanglantes injures à mon adresse et je m'aperçois qu'elles partent de l'intérieur même du Café.

Sans rien répondre, je poursuivis paisiblement mon chemin; mais quelques secondes après, j'entends appeler par son nom un chien gros et méchant, auquel on cria: « Voilà ce calotin, cet ultramontain! attrape-le, mets-le en morceaux, c'est sa dernière journée! » Tremblant de peur, car je connaissais la férocité du chien et la méchanceté des individus qui me suivaient (parmi lesquels on remarquait Vanini Joseph, criminel bien connu par ses exploits sanglants, en Italie et en Suisse), j'essayai de me sauver par une course rapide. Hélas! mes efforts n'empêchèrent pas le mâtin de m'atteindre, de me renverser trois fois par terre, pendant que les agresseurs, rassurés par la solitude du lieu, remplissaient l'air de cris sauvages et me frappaient de leurs poings et avec un bâton.

Enfin, j'arrivai en vue des bains Ginella; là une lutte terrible s'engage entre moi, Vanini et Pedroni; ce dernier me précédait de quelques pas; l'autre était à mes côtés.

Quand j'ai pu échapper à leurs étreintes et me réfugier par une cours rapide et désespérée dans la cour de l'établissement, deux coups de revolver retentirent à mes oreilles, coups qui sans doute étaient dirigés contre ma personne. Pedroni, qui, comme j'ai dit, me devançait de quelques mètres, reçut la mort, et je pense par le plomb même qui devait couper le fil de ma vie. Du reste, la crainte et le soin de la fuite m'empêchèrent de voir tomber Pedroni.

Je courus à travers la cour de la maison Ginella où je ne trouvai personne, puis à travers les bois, les champs et les prairies; voyant la nuit, me cachant le jour je pus enfin atteindre la terre hospitalière d'Italie où pendant 22 mois, j'ai trouvé un refuge contre les persécutions de mes ennemis.

Ce récit, dont vous n'avez qu'un pâle résumé, a produit une sensation profonde sur l'auditoire. Les avocats, le ministère public, les jurés ne peuvent y trouver ni une contradiction, ni une explication à demander. M. Catenazzi n'est donc pas un assassin, comme une presse infâme l'a représenté, il peut tenir la tête haute en face de ses accusateurs et invoquer, sans crainte, l'œuvre réparatrice de la justice et de la loi.

Après quelques discussions soulevées par le groupe radical de la défense sur l'ordre de l'interrogatoire, le président ordonne que le prévenu Thomas Induni, ancien receveur des péages fédéraux, soit introduit dans la salle. Induni est âgé de 65 ans environ; type vulgaire; une longue barbe presque blanche lui couvre le menton et une grande partie du visage; sa tête couverte d'une casquette noire. Voici les points principaux de sa déposition:

Dans la matinée du 22 octobre 1876, il se trouvait avec la Société libérale sur le champ du tir. L'exercice était à peine commencé que l'on entendit des cris: « Venez vite, disait-on, un des nôtres a été tué. » Les membres de la Société abandonnent en masse le stand et se réunissent sur l'ancienne place d'armes appelée *la Solza*, et là, sous la direction de M. le colonel Mola, ils se divisent en sections; en ce moment, des coups de fusil partent des fenêtres des bains Ginella. Induni, toujours par ordre du colonel Mola, se

met à la tête de quelques hommes dans le but d'arrêter les agresseurs; mais le feu continue. Moresi tombe gravement blessé; Cattaneo trouve la mort tout près de la grande porte de la cour Ginella, et Maderni est lui aussi blessé au moment même où il essaie de relever le cadavre de son ami Cattaneo. Induni reconnaît que le groupe d'hommes qu'il dirigeait répondit au plomb par le plomb; quant à lui, il ne tira qu'un coup de vetterli qui passa au-dessus du toit de l'écurie.

Un troisième prévenu est introduit dans la salle des débats; c'est Gusberti, Aristide, pharmacien, de Stabio, âgé d'environ quarante ans; sa taille est haute, son buste mince, son visage, sans être laid, respire le cynisme. Sa parole est facile, même rapide. Il déclare avoir entendu Pedroni et Vanini, dire qu'ils voulaient savoir où allait Catenazzi avec son fusil; il les a vus s'acheminer en courant, par la route prise auparavant par Catenazzi. Pedroni avait une canne à la main, Vanini était suivi d'un gros chien. Une demi-heure après, aux cris: « Un des nôtres a été tué, » il sortit du Café Delta-Casa, dans lequel il se trouvait, et, suivant la foule, il courut sur la place dite *la Solza* où Pedroni gisait inanimé dans une mare de sang. Là, il s'unit à un groupe d'hommes, chargés par M. le colonel Mola d'arrêter l'assassin; il prit activement part à la fusillade dirigée contre l'établissement Ginella, d'où plusieurs coups de vetterlis étaient déjà partis. Gusberti ajoute que les jours suivants il visita, par mandat du juge de paix, plusieurs bureaux télégraphiques du canton, afin de prendre connaissance, pour l'enquête préliminaire, des télégrammes se rapportant à la scène malheureuse, cause du procès actuel. Dans son récit le prévenu se montre effronté et insolent. On remarque en lui une préoccupation constante, celle d'exculper le colonel Mola et de diminuer sa responsabilité.

M. Volonterio, défenseur de Catenazzi, lui fait remarquer les graves contradictions qui existent entre sa déposition d'aujourd'hui et celle qu'il a faite antérieurement. M. l'avocat Azzi, radical, prétend que les réflexions et les questions de M. Volonterio

73 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTEICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Velletri, le 1^{er} mai

LE PALAIS DES CÉSARS. — SOUVENIRS PAIENS. — SOUVENIRS CHRÉTIENS.

Aujourd'hui les vortus du Christ sont triomphantes sur le Palatin. Dans la partie qui n'a pas encore été fouillée par la pioche du savant, s'élève un couvent de vierges chrétiennes, les sœurs de la Visitation. A côté les religieux de la Réforme de saint Bonaventure pratiquent l'humilité, la pauvreté et l'humiliation chrétiennes. Sous le tombeau du maître autel de leur église, repose le corps d'un pauvre moine dans lequel

Dieu s'est plu à faire éclater la puissance de la virginité; saint Léonard de Port Maurice est intact, la mort a respecté son corps et la corruption du tombeau s'est arrêtée devant cette chair virgine. Il est là, étendu sous l'autel, revêtu de sa robe de bure, son chapelet à la main et il reçoit des honneurs et des hommages comme n'en ont jamais reçus les maîtres du monde qui habitèrent cette colline. J'ai visité la pauvre et modeste cellule où mourut l'humble religieux avec plus d'émotion que les somptueuses salles des Césars. Le couvent tout entier respire la plus grande pauvreté; mais on sent que ces pauvres sont vraiment les maîtres du monde puisqu'ils méprisent ses richesses et ses joies. Du petit jardin, à l'ombre de deux palmiers, on peut méditer avec fruit, entre les ruines du Palatin et celles du Colisée.

A côté du couvent de Saint-Bonaventure une petite église s'élève, dans l'hippodrome du palais, à l'endroit où saint Sébastien, officier de la garde impériale de Dioclétien, fut percé de flèches et rendit l'âme. Elle n'est remarquable ni par sa grandeur, ni par son éclat; mais les souvenirs qu'elle rappelle sont impérissables.

Tel est ce Palatin si fameux dans l'histoire de Rome et que les archéologues vont remettre à la lumière.

Le 16 mai

LE PAPE A OSTIE.

Les journaux nous font le récit d'une excursion que Pie IX vient de faire à Ostie pour

visiter les fouilles et les travaux entrepris par ses ordres. J'aurais aimé suivre de près le Pontife sur ce rivage et voir cette mer que Monique et son fils contemplaient, en s'entretenant du bonheur du ciel! Mais nous en sommes loin et il faut nous en consoler en lisant les feuilles publiques. Elles racontent un trait charmant qui peint bien la grâce et la bonté de Pie IX, et je tiens à le noter.

Le pape a mangé seul dans une petite pièce et, ayant promptement terminé son repas, il est passé dans la salle où se trouvaient de nombreux invités. Ceux-ci ont naturellement voulu se lever; mais le Saint-Père ne l'a point permis.

« Je vous recommande ce fromage de Hollande, dit-il en montrant une de ces boules à l'écorce rougeâtre assez rares en Italie, et quand vous l'aurez mangé, je vous en dirai l'histoire. »

Chacun attendait impatiemment, comme on se l'imagine, cette histoire promise, histoire bien simple et qui, sur les lèvres du Souverain-Pontife, a pris le caractère le plus touchant.

Une vieille femme hollandaise regrettant beaucoup de ne pouvoir joindre son obole aux offrandes considérables en argent qu'ont envoyées au pape les catholiques des Pays-Bas, est allée trouver son curé, en lui disant: « Je ne possède que deux fromages de Hollande et je vous les apporte pour que vous les envoyiez au pape. » Le rédacteur du journal *le Tijd* avait, en toute simplicité, offert ces deux fromages à Sa Sainteté qui les avait réservés délicatement pour une occasion où Elle pourrait faire

apprécier la piété d'une pauvre femme chrétienne.

Ce trait m'a paru si touchant et rempli d'une si noble bonté que, pour ne pas en perdre le souvenir, je l'ai mis dans ces pages, que mon séjour prolongé à Velletri n'est pas de nature à remplir.

1^{er} juillet

SACRE DE MGR DE MÉRODE, ARCHEVÊQUE DE MITYLÈNE.

Le pape a élevé Mgr de Mérode à la dignité d'archevêque. Le sacre a eu lieu aujourd'hui à Saint-Pierre: C'est le cardinal Patrizi qui a donné au vénérable prélat l'onction épiscopale. Tous les officiers du bataillon, qui en avaient la liberté, sont venus à Rome assister à cette imposante cérémonie et donner à Mgr de Mérode, par leur présence, une preuve de nos sympathies toujours subsistantes. Pour moi, j'avais une raison particulière d'assister à cette solennité, je savais que Monseigneur l'évêque de Poitiers devait être un des prélats assistants et j'étais heureux de revoir mon grand et cher évêque. C'était la patrie que je revoyais en lui et ma famille dont le prélat voulait bien m'entretenir avec une bonté si affectueuse et si paternelle.

Le premier juillet fut une de mes bonnes journées et je tiens à la placer parmi mes jours fastes.

ne sont ni opportunes ni légales. Après quelques instants de discussion la séance est levée.

S. P.

Stabio 5 mars.

L'interrogatoire des prévenus continue. Ce matin on a commencé par celui de *Morrelli, Luigi, maître d'école, âgé de vingt-trois ans*, de Stabio, actuellement aux travaux forcés en suite du jugement qui l'a déclaré complice du meurtre de Castioni.

A peine, dit-il, eut-il entendu le cri : « Un des nôtres est tué » qu'il se porta sur le lieu du meurtre, où il aperçut, tout près de la grande porte de l'établissement Ginella le cadavre de Pedroni, qu'il aida à transporter à l'*Osteria del Popolo*.

Peu de temps après il revint sur la place dite la Solza, qui fut le vrai théâtre des sanglants événements du 22 octobre. En effet il y vit tomber Cattaneo et tout près de lui, Maderni blessé. Les premiers coups de fusil auxquels les francs-tireurs libéraux ne firent que répondre, partirent de l'établissement Ginella; quant à lui, il déchargea une seule fois son vetterli contre les murs du bâtiment, mais il est certain de n'avoir atteint personne. Cela se passait entre midi et une heure. Ce récit est, sur différents points, en désaccord avec les dépositions faites dans l'enquête.

L'on passe ensuite à l'interrogatoire d'Auguste Bernasconi, de Mendrisio, horloger, jeune homme dont le visage maigre, et de couleur bronzée porte les signes de la maladie qui le rongé. Pendant qu'il dinait vers midi dans l'*Osteria del Popolo*, des cris d'alarme arrivèrent à son oreille. Il prit aussitôt la direction de la place Solza; chemin faisant, il reconnut que de fréquentes décharges de fusil sortaient de l'établissement Ginella; arrivé sur la place, il ne vit pas le cadavre de Pedroni, qui avait été déjà enlevé; effrayé de la scène horrible qui se passait il revint en arrière en criant au secours; puis il courut de nouveau à la Solza; ce fut alors qu'il vit le corps de Cattaneo, gisant sur la porte de l'écurie Ginella, Maderni et Moresi blessés. Il tira quatre ou cinq coups de vetterli contre les fenêtres des bains Ginella sans que pour cela elles cessassent de vomir le feu et le plomb. Vingt ou trente personnes déchargèrent ensuite leurs armes contre le bâtiment.

Quand on put ouvrir la porte de l'écurie, il pénétra à l'intérieur de la maison en compagnie du colonel Mola, du juge de paix, de quelques gendarmes et de plusieurs autres individus dont le nom lui échappa; mais il ne monta pas aux étages supérieurs, car il lui fut ordonné par le colonel Mola, de garder avec quelques autres personnes les avenues de l'établissement, dans lequel on ne put trouver que le cadavre du forgeron Giorgetti, tombé, le fusil à la main, dans l'intervalle compris entre une des fenêtres et la table du salon. Il fit des perquisitions tout à son aise, mais sans succès, dans la maison voisine du prêtre Don Gaetano Perucchi, qu'il soupçonnait d'être complice des assassinats commis et qu'il désirait arrêter. Il ne se souvient pas d'avoir chanté, ce jour-là, ou d'avoir entendu chanter des chansons obscènes et provoquantes contre le parti conservateur. La déposition Bernasconi est fort différente de celles qu'il avait faites devant le juge d'instruction.

Enfin, on introduit le prévenu, colonel Mola Pierre, avocat, âgé de 47 ans. Il est d'une taille plutôt petite; sa physiognomie ne manque pas de fierté et de noblesse; ce qu'il y a de remarquable en lui c'est une allure militaire fortement prononcée. Il parle debout, d'un ton déclamatoire. Il dira ce que la conscience, l'honneur et le droit lui dicteront; il n'est pas encore convaincu de la réalité de son arrestation; lui, qui a constamment fait du bien à tout le monde (rires et exclamations dans le public) être traduit sur le banc des accusés! Et cependant, malgré les calomnies dont on l'a accablé, il est fier de son innocence.

Puis, abordant le sujet sur lequel doit porter sa déposition, il continue:

Le samedi 21 octobre seulement, j'eus connaissance du tir qu'on avait organisé pour le lendemain; invité par quelques amis, le matin du 22 octobre, je suis parti à 8 1/2 h. de Coldrerio, mon village, pour aller au tir, comme simple spectateur. J'arrivai au stand bien tard et je le quittai avant midi pour aller dîner à l'*Osteria del Popolo*, où mon domestique vint me rejoindre quelques minutes après.

Pendant qu'il attelait le cheval à la voiture, car j'avais exprimé le désir de partir immédiatement de Stabio, on entendit le cri: « Au secours, au secours! Catenazzi a tué Pedroni près des Bains Ginella. » Alors,

quittant l'auberge, et tous ceux qui s'y trouvaient, je me portai sur la place appelée Solza, laquelle se trouve devant l'établissement Ginella.

La mort de Pedroni était malheureusement trop réelle; mais j'ai compris que ce n'était pas un fait isolé, car de nombreux coups de fusil partaient des fenêtres de l'établissement. Ce fut alors que, profitant de mon grade militaire, j'ordonnai aux individus présents d'environner de loin l'établissement dans le but de ne pas laisser échapper les coupables. Du reste, pas un seul coup de vetterli ne fut tiré par moi, ni par ceux qui m'entouraient, quoique nous fussions menacés par les projectiles qui ne cessaient de pleuvoir près de nous des fenêtres. Je réussis à me mettre à couvert d'une maison qui est à 150 mètres environ des Bains Ginella. Là j'ai appris la mort de Cattaneo et les blessures de Maderni et de Moresi: là je ne cessais de recommander le calme, la prudence et la modération aux individus présents; de plus, à quelques-uns, qui ivres de colère, parlaient de massacrer la famille Ginella et d'incendier son établissement, je commandai de ne pas partir du lieu où ils se trouvaient sous peine d'être immédiatement fusillés. Voilà donc mon crime, s'écrie-t-il, le crime d'avoir préservé d'une mort certaine le chef du parti conservateur de Stabio.

Le colonel Mola parle ensuite des télégrammes envoyés par lui au gouvernement, dans le but de demander l'aide de la force publique; des perquisitions exécutées avec le juge de paix dans l'établissement Ginella; du mandat reçu du commissaire de Mendrisio, et confirmé ensuite par le conseil d'Etat, lui conférant la mission de sauvegarder, comme commandant militaire, l'ordre public à Stabio; de l'expédition militaire à Tesse-rete, etc., etc.

Interpellé par M. Respini s'il reconnaît la véracité du récit des faits du 22 octobre qui se trouve dans un Mémoire au Conseil fédéral, signé par le prévenu lui-même, celui-ci répond en termes ambigus et par des échappatoires; on voit clairement qu'il a peur de se compromettre, car le dit Mémoire et la déposition qu'il vient de faire sont en continuelle contradiction.

Interpellé encore par M. Respini si, en 1876, après les troubles de Stabio, il avait lancé, profitant de sa haute charge militaire, un décret d'arrestation contre M. Charles Conti, actuellement conseiller d'Etat, il refuse de répondre, alléguant n'avoir pas de compte à lui rendre sur un fait qui n'est pas en rapport direct avec le procès. Cette réponse provoque une vive discussion entre les avocats de la partie G. Ginella et les défenseurs de Mola. L'incident terminé, la séance est levée.

P. S.

CONFÉDÉRATION

La Banque fédérale a déposé le cautionnement d'un million demandé par le Conseil fédéral pour son admission aux enchères du National. En même temps, des négociations s'ouvrirent entre le Nord-Est et la Banque fédérale. En cas de réussite, le Nord-Est se porterait seul enchérisseur.

La Banque fédérale s'était déjà présentée lors des premières enchères. Elle est intéressée à la ligne pour une somme assez considérable. Il est probable que son but est de faire monter aussi haut que possible le prix de vente, c'est-à-dire de ne pas laisser tomber cette voie ferrée entre les mains du Nord-Est pour un prix trop bas.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Il est depuis longtemps question de construire un pont qui reliera la ville de Berne au plateau du Kirchenfeld, sur la rive droite de l'Aar, où la cité pourrait prendre un nouveau développement. Or, l'affaire marche toujours avec une grande lenteur. L'entrepreneur, un Anglais, n'a pas encore acquitté le prix de vente du terrain, 460,000 fr., payable d'avance, ni déposé la garantie exigible, au montant de 500,000 fr. Toutefois, il a déjà passé avec la maison Ott et C^e, un contrat pour la construction du pont projeté, ce qui signifie, semble-t-il, que tout n'est pas abandonné.

Les Israélites habitant Bienne ont envoyé au Conseil municipal une requête tendant à ce qu'il leur soit accordé une portion de terrain, lieu dit à la *Tanzmatte*, pour l'établissement d'un cimetière. Le conseil soumettra avec recommandation leur requête au Grand Conseil de la ville, mais en

posant toutefois comme condition que ce terrain continue à être propriété de la commune et que celle-ci ait droit de surveillance sur le cimetière qu'on se propose d'établir; en outre, il n'y aurait que les Israélites habitant Bienne qui eussent le droit d'être inhumés en cet endroit et ce droit serait fixé, pour chaque inhumation, à 40 fr.; en revanche, les corps des défunts ne pourraient jamais être exhumés.

Les journaux qui ont crié contre le conseil communal de la Tour ne ménageront sans doute pas celui de Bienne.

D'après un e dépêche de la *Grenzpost*, il y a déjà eu dans ce canton deux nouvelles arrestations pour détournements; il s'agit du secrétaire de commune Wismann, précédemment maître de poste à Neuenegg, et du secrétaire de commune Weber, à Bramgarten. En ce qui concerne le premier, il ne s'agirait de rien moins que de 100,000 fr. de biens de tutelles.

Le 3 mars, vers 11 heures du matin, le feu s'est déclaré dans une forêt de Montavon, près de Glovelier, lieu dit: *Sur le Champ de Chaud*; il a pris de telles proportions qu'en un clin d'œil près de 10 arpents étaient en flammes. Les dégâts sont assez considérables. Les personnes accourues sur les lieux n'ont pu se rendre maître de l'élément destructeur qu'en abattant du bois et en pratiquant des fossés.

On attribue ce sinistre à l'imprudence de jeunes gens qui auraient fait du feu sur la lisière du bois.

La prochaine fête fédérale de musique à Bienne s'annonce sous de favorables auspices. Une trentaine de sociétés se sont déjà fait inscrire, et l'on peut compter dès aujourd'hui sur un respectable bataillon de plus de 500 exécutants.

Neuchâtel. — Voici, d'après des renseignements ultérieurs parvenus à l'*Union*, dans quelles circonstances se serait produit le malheur arrivé le 1^{er} mars à Travers. On avait tiré pendant la journée, aux alentours de la gare, au moyen de deux caisses de fusil clouées sur des tronçons de poutre. L'un de ces canons improvisés, chargé de terre et de pierres, n'était pas parti, malgré plusieurs essais infructueux et avait été enfin abandonné sur un tonneau devant la gare. Au départ du dernier train remontant, vers neuf heures, un jeune homme de Fleurier, qui attendait le train, essaya encore une fois de faire partir l'arme au moyen de son cigare; cette nouvelle tentative demeura en apparence tout aussi infructueuse que les autres; le train étant arrivé sur les entre-faites, le jeune homme y prit place et s'éloigna. Mais, peu de temps après, une détonation se faisait entendre, et le jeune R., qui était venu chercher une personne à la gare et tournait le dos au tonneau, sans se douter de l'arme qui s'y trouvait et du danger qu'il courait, reçut la charge dans les reins et ne tarda pas à succomber à ses blessures. Il paraît qu'une étincelle du cigare allumé avait fini par pénétrer dans la lumière, et mis ainsi le feu à la poudre. L'é-motion produite à Travers par cet accident a été générale.

Vendredi, à 9 heures du matin, un immense convoi funèbre accompagnait à sa dernière demeure les restes mortels de M. Louis Bornet, ancien professeur de littérature française à l'Ecole cantonale de Fribourg, professeur et directeur des Ecoles municipales de la Chaux-de-Fonds, décédé le 2 mars dans sa 62^e année, après une longue et pénible maladie. Une foule silencieuse et sympathique formait la haie sur tout le parcours du convoi.

Après le deuil suivaient les autorités municipales en corps, la Commission d'Education, les Commissions de l'Ecole d'Art, de l'Ecole d'horlogerie, le Comité des cadets, le corps enseignant secondaire et le corps enseignant primaire tout entiers, ce dernier accompagnant les jeunes gens des écoles à partir des cinquièmes classes primaires. Le corps des cadets en armes a rendu les honneurs vers le domicile mortuaire; formé par pelotons, il encadrait de distance en distance pendant sa marche l'imposant cortège, que suivaient les nombreux amis du défunt.

CANTON DE FRIBOURG

Société de l'Avenir.

Messieurs les sociétaires sont invités à se rendre, mercredi, 10 mars, à 2 1/2 heures, devant l'hôtel de Ville pour prendre part au cortège de l'entrée de S. G. Mgr Cosandey, à Fribourg.

Le Comité.

De la Broye, le 6 mars.

La rive occidentale du lac de Neuchâtel comptait le premier dimanche de carême un petit nombre de feux de joie, 15 environ, allumés çà et là, bien éparés et bien clairsemés sur les flancs du Jura. Le froid hiver avait, sinon éteint, du moins engourdi la passion des brandons. Le nombre en était aussi bien limité sur le sol accidenté du canton de Fribourg, le thermomètre en se maintenant au plus bas pendant la saison si rude qui est heureusement passée, avait fait une guerre d'extermination dans nos bûchers dont il a triomphé en les vidant.

Les trois cantons soumis à la juridiction épiscopale de Mgr Cosandey ont-ils voulu ménager les moyens d'allumer des feux de joie à l'occasion de son entrée dans son diocèse?

Le canton de Vaud, qui compte beaucoup de familles du nom de Cosandey, est fier du choix de Sa Sainteté Léon XIII. Mgr Cosandey descend, me dit-on, d'une famille vaudoise, qui émigra dans le canton de Fribourg, à l'époque de la Réforme. La désignation de M. Pélerin, né dans le district d'Echallens, fait beaucoup de plaisir à ses compatriotes.

Bon nombre de paroisses de la Broye se préparent à fêter de différentes manières le retour si désiré de leur évêque. Toutes se mettront en frais, pour manifester leur attachement, leur joie, leur amour au successeur des saint Maire, des saint Protas, des saint Amédée, des saint Boniface, au digne prélat qui ajoutera encore à l'illustration du diocèse de Lausanne, déjà si illustre par son ancienneté, son étendue, les prérogatives et les œuvres de ses pasteurs. Je sais qu'une paroisse du bord du lac de Neuchâtel, de concert avec la section du Pius-Verein, a voté un feu de joie qui sera gigantesque et brillera en plein lac sur les terrains laissés à sec par le retrait des eaux, au point central du diocèse, puisqu'il est également distant de Fribourg, de Lausanne et de Neuchâtel.

Nos populations de la Broye, du moins celles qui m'entourent, sont impatientes de connaître le jour de l'arrivée du premier pasteur du diocèse. Elles rechercheront la faveur de ses premières bénédictions et les prémices de sa parole si paternelle et si apostolique. Elles s'empresseront de recueillir de sa bouche les nouvelles de Rome, les souvenirs du Saint-Père, le récit de l'accueil fait à notre Evêque qui est notre père spirituel, et de recevoir les conseils et les bénédictions envoyées du Vatican à la Suisse et en particulier au diocèse de Lausanne.

Le *Bien public* annonce que, dans une assemblée générale de ses souscripteurs tenue dimanche, on s'est occupé d'une façon sérieuse de l'organisation politique à établir dans tout le canton.

Ainsi, 1^o l'organisation politique actuelle n'est pas celle que veulent les hommes du *Bien public*; — 2^o une organisation politique sera établie par l'autorité du *Bien public*; 3^o cela ne se fera évidemment pas sans un travail semblable à celui qui s'est fait dans le cercle de la Sarine au sujet de la dernière élection; 4^o enfin ce travail politique va commencer incessamment.

Nous avons donc devant nous une période d'agitation en perspective, agitation qui remèlera les cartes de la politique pour faire un nouveau jeu. Les amis du *Bien public* se promettent bien de réunir entre leurs mains les plus beaux atouts.

Voilà qui s'appelle jeter le gant au conseil d'Etat; c'est, ni plus ni moins, une déclaration de guerre au gouvernement.

Nous pensons que cette décision n'effraiera nullement les conservateurs de la Gruyère; ils ont déjà fait, en son temps, la leçon à des combinaisons d'alliance qui devaient infailliblement amener la victoire de l'opposition.

Cependant nous ne saurions assez recommander la vigilance à nos amis et surtout de ne jamais se confier aux lauriers d'un sommeil léthargique et stérile.

(Fribourgeois.)

Veveysse, 5 mars.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai commis un oubli l'autre jour. Je viens le réparer aujourd'hui.

Le correspondant de la Veveysse au *Bien public* (du 27 février) a parlé de « tracaseries et de vengeances de toute espèce, auxquelles sont en butte ceux qui osent ou oseraient recevoir la « feuille hostile » (du n^o 47).

Eh bien! on nous attaque sur un trop

son terrain, pour que je puisse me dispenser de riposter.

Demandez donc au *Bien public*, Monsieur le Rédacteur, si ses amis sont toujours d'un zèle caillé en modération ? en charité ?

Pour leur inspirer quelque peu de cette prudence et de cet esprit de tolérance, dont ils aiment tant à parler, donnez donc à sentir certains actes, comme ceux-ci entre autres : Demandes de remboursement motivées uniquement sur des refus de recevoir la « feuille hostile » ; — ruptures de relations avec de proches parents aboués incorrigibles à l'Ami, etc.

On comprend, au reste, que les nouveaux amis des rouges et des juifs, cousins germains de tous les libérateurs suisses, traitent de la sorte leurs parents cléricaux et têtes-à-tête.

Y a-t-il une plus grande parenté entre les hurlements que celle qui résulte de l'identité de leurs opinions quelconques ?

On le voit, le n° 47 compte aussi parmi les siens bon nombre d'exagérés et d'intolérants. Cette pensée me console.

Consolation des damnés, si vous voulez ; mais, toujours est-il vrai, Monsieur le Rédacteur, que nous ne sommes pas les seuls à mériter ces sonores qualificatifs, qui constituent l'incorrigible.

Un homme reconnaissant. Il y a 34 ans, un ouvrier du canton de Lucerne, en passage à Fribourg, fut hébergé une nuit à l'hôpital. Il paraît qu'il a conservé un excellent souvenir de la manière dont il fut traité, car il vient d'adresser une charmante lettre à la commission de l'hôpital, accompagnée de 40 fr. en reconnaissance des soins qu'il a reçus ; en terminant sa lettre, que nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire, il souhaite que son exemple soit mis en pratique par tous les ouvriers qui, comme lui, ont reçu des secours de maisons de bienfaisance. Nos félicitations à ce brave confédéré qui désire rester inconnu.

(Chroniqueur.)

Le 2 mars, le platelage d'un pont de bois, jeté sur une tranchée de la ligne Lausanne-Berne, entre Oron et Palézieux, a cédé au moment du passage d'un des chars de la Colonie de Serix. Un élève qui conduisait le cheval a eu le temps de s'élaner sur une portion du pont restée intacte ; un autre, qui suivait l'attelage, a été précipité d'une hauteur de 30 pieds environ sur la voie ferrée, avec char et charrie, il en est resté pour la peur et quelques contusions insignifiantes, quant au cheval, assez maltraité, on ne sait encore s'il faudra l'abattre.

L'accident s'est produit très peu de temps après le passage d'un train ; quelques secondes auparavant, un autre char, appartenant également à la Colonie, avait traversé le pont.

Le concours annuel du printemps, pour les races chevaline, bovine et porcine, aura lieu dans la troisième semaine de mars, soit à partir du 15 mars de la manière suivante :

Pour les districts de la Sarine et Singine, lundi 15 mars, à 8 heures du matin, pour les étalons, taureaux et verrats, et à 1 heure de l'après-midi pour les génisses, à Fribourg.

Pour le district de la Glâne, mardi 16 mars, à 9 heures du matin, à Romont.

Pour le district de la Veveyse, mercredi 17 mars, à 9 heures du matin, à Châtel-St-Denis.

Pour le district de la Gruyère, jeudi 18 mars, à 8 1/2 heures du matin, pour les étalons, taureaux et verrats, et à 1 heure de l'après-midi, pour les génisses, à Bulle.

Pour le district de la Broye, vendredi 19 mars, à 9 heures du matin, à Estayer.

Pour le district du Lac, samedi 20 mars, à 9 heures du matin, à Morat.

Le concours central des étalons aura lieu, pour tout le canton, le mardi 23 mars, à 9 heures du matin, à Fribourg.

En conformité de l'art. 16 de l'arrêté du 9 décembre 1876, chaque concours sera suivi de la proclamation, en public, des noms des propriétaires dont les animaux auront obtenu des récompenses, ainsi que de la distribution des insignes, soit écussons cantonaux portant le nom du propriétaire et de la prime obtenue.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris
Correspondance particulière de la Liberté)
Paris, 5 mars.
Les débats sur la liberté d'enseignement

sont entrés dans une phase solennelle, émuante, car il impossible de prévoir, d'une manière certaine, le dénouement.

La journée d'hier a donné lieu à de brillantes passes d'armes. Ces engagements d'avant-poste ont été vigoureux. Il est incontestable que les partisans de l'art. 7 et M. Jules Ferry principalement, ont reçu de rudes chocs.

La thèse juridique de M. Berenger était autrement sérieuse, autrement logique, que celle de M. Bertaud. Les conclusions ont été amères pour la gauche, à qui M. Berenger a rappelé, trop naïvement peut-être, ses promesses d'antan. Les prédictions sinistres du sénateur du centre gauche, ancien ministre de Thiers, sur l'avenir de la République, ont assombri plusieurs fronts.

Après 1789, sous le nom de République, s'est abrité « le plus épouvantable des despotismes ; » prenez garde, s'est écrié l'orateur, qu'en vous lançant dans cette voie d'épuration arbitraire, de désorganisation violente, de despotisme odieux, vous n'aboutissiez au même résultat !

Quant à nous, centre gauche, « nous sommes l'acquiescement du parti modéré », vous ne pouvez rien sans nous et « la besogne à laquelle vous nous conviez » n'est point celle que vous nous aviez annoncée.

Pour effacer les pénibles impressions produites par les récriminations indignées de M. Berenger, la gauche laisse monter à la tribune M. Foucher de Careil, ou mieux Foucher de Malines comme on l'a récemment baptisé, depuis sa maladroite et pitoyable intervention dans ces débats.

Les gauches ne pouvaient avoir la main plus malheureuse. Des huées formidables ont accueilli ce sénateur qui a eu quatre opinions dans sa vie — les trois dynastiques et la République. — Malgré ces clammeurs, M. Foucher de Malines a eu le triste courage de rester à la tribune. Dès qu'il a ouvert la bouche, le vide s'est fait dans toute la salle, comme par enchantement, et les causeries politiques se sont prolongées dans les couloirs, durant son fastidieux discours. Une amusante réflexion d'un des coreligionnaires de Foucher de Malines égayait les conversations : « Je viens de lire les *Monita secreta*. Ce sont les Jésuites qui envoient Foucher de Careil à la tribune. » Ce n'est pas nous qui regretterons l'intervention de cet orateur, digne de la cause Ferry !

On ne saurait trop donner de publicité au discours de M. Buffet. Certaines parties en sont admirables. Le secret de cette éloquence qui a tenu l'auditoire en suspens pendant près de deux heures, nous est révélé par la *Republique française* : « Sous un extérieur glacial, dit elle, en rendant hommage au « très éloquent discours de M. Buffet, on sent une âme ardente pour qui il n'y a plus qu'une question au monde : le salut de la France par le catholicisme. »

M. Buffet a érasé sous ses railleries amères, mordantes, le ministre de l'Instruction publique qu'il a mis en contradiction avec ses paroles prononcées en 1867, en faveur de la liberté de l'enseignement et contre « le monstrueux despotisme » de l'Etat.

Ses développements oratoires sur le catholicisme et le cléricisme ont été superbes. Les applaudissements, les braves enthousiastes couvraient la voix de l'orateur qui a reçu une touchante ovation en descendant de la tribune. Mauvaise journée pour M. Ferry et ce n'est que le début !

Jamais le Sénat n'avait vu pareille affluence de curieux qu'au début de la discussion de l'article 7. Les tribunes, les galeries regorgeaient de monde ; et, les heureux, les privilégiés qui ne s'étaient point vu refuser l'entrée, étaient littéralement entassés les uns sur les autres.

Au premier rang de la tribune diplomatique, on remarquait le prince de Hohenzollern, le nonce apostolique et M. de Molins. Le maréchal de Mac-Mahon qui est arrivé après deux heures a eu toutes les peines du monde à trouver un coin dans une tribune. L'amiral Jaurès revenu de Madrid, pour le vote de l'art. 7, assiste à la séance à côté de M. Challemel-Lacour.

Il ne serait pas impossible que M. de Broglie prit aujourd'hui la parole au Sénat pour attaquer l'art. 7. Par contre, on affirme que M. Jules Simon aurait renoncé à remonter à la tribune.

Dans le discours qu'il est décidé à prononcer pour combattre l'art. 7, M. Dulaure se placera uniquement sur le terrain politique et évitera de faire intervenir les arguments de l'ordre religieux. Il insistera sur les dangers qu'entraîne pour la République

les persécutions dirigées contre toute une classe de citoyens.

La police française fait, dit-on, rechercher l'origine exacte de l'appel des révolutionnaires russes, qu'elle a certaines raisons de croire avoir été fabriqué à Paris.

Le ministère a définitivement reconnu l'impossibilité de poursuivre les tapageurs de la rue d'Arras. Avis à ceux qui voudraient recommencer.

Hier, dans le monde financier, on a naturellement commenté la composition de la commission du budget. L'impression dominante était que la majorité des commissaires seraient favorables à la conversion du 5 0/0.

France. — Il y avait à l'hospice de Bicêtre deux amoniers qui suffisaient à peine aux besoins spirituels de 8000 malades. M. le préfet de la Seine vient d'en supprimer un. Par suite de ces mesures il est certain qu'un grand nombre de catholiques ne pourront recevoir les derniers sacrements au moment de la mort. C'est ainsi que les radicaux comprennent la liberté de conscience.

Dans le Conseil des ministres qui s'est réuni samedi matin, M. Cazot a lu le rapport qu'il a adressé à M. Grévy sur l'affaire Hartmann, rapports s'appuyant sur le résultat de l'information à laquelle il a été procédé par le procureur de la République.

Conformément à la circulaire ministérielle du 12 octobre 1875, et sur l'avis émis le 2 mars, tant par le chef du parquet du tribunal de la Seine que par le procureur général près la Cour d'appel, M. Cazot conclut, comme les magistrats, que l'identité de l'inculpé et sa participation aux faits qui lui sont reprochés n'étant pas établis, il n'y a pas lieu d'accorder l'extradition.

Les conclusions de M. Cazot ont été adoptées par le Conseil des ministres, et cette décision a été portée immédiatement à la connaissance de l'ambassadeur de Russie.

Le gouvernement a pris des mesures pour l'expulsion de Hartmann, qui a été dirigé sur un port de la Manche, d'où il s'est embarqué pour l'Angleterre.

Le Sénat a élu M. Albert Grévy sénateur inamovible par 125 voix.

Italie. — Le *Diritto* publie le résumé des paroles prononcées par MM. de Keudell et Cairoli au banquet de l'ambassade allemande à l'occasion du percement du Gothard.

M. de Keudell a exprimé la vive reconnaissance de l'Allemagne pour l'Italie qui a pris l'initiative de cette œuvre colossale, ouvrant entre les vallées du Pô et du Rhin une voie facile et réduisant à quelques heures les distances entre les deux nations séparées par un peuple vaillant, jaloux de ses traditions séculaires d'indépendance et de liberté.

Ces nouvelles communications laissent entrevoir un avenir de paix et des relations morales et commerciales de plus en plus intimes. Il serait injuste d'oublier que l'Italie a eu moralement et financièrement la part principale dans cette entreprise. C'est donc un sentiment de gratitude qui a inspiré à M. de Keudell son toast au roi d'Italie.

M. Cairoli a répondu en remerciant le représentant de la grande nation allemande, unie à l'Italie par les liens d'une affection inaltérable.

La solennité actuelle est une fête non seulement pour la science, le travail et l'industrie, mais aussi pour la sainte cause de la paix à laquelle les efforts des hommes d'Etat sont consacrés et qui est le but suprême de la politique italienne. Les rapports devenant plus intimes, on aura une plus puissante solidarité des amitiés, des intérêts et des devoirs. M. Cairoli, connaissant les sentiments sympathiques pour l'Italie de l'ambassadeur d'Allemagne, est bien sûr que, pour lui ainsi que pour le ministre de Suisse, le meilleur souhait à former est que la nouvelle voie raffermissse entre les trois pays la fraternité, l'alliance mutuelle du travail et les libres échanges. C'est donc sur la glorieuse Allemagne et la laborieuse Suisse qu'il dirige sa pensée en proposant un toast à l'empereur d'Allemagne et au président de la Confédération suisse.

Allemagne. — D'après des renseignements pris à bonne source, l'explication des articles contradictoires publiés par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur la Russie se trouverait dans les deux courants qui se disputent la politique impériale à ce sujet : pendant que M. de Bismarck s'efforce de détacher l'Allemagne de la Russie, il y a à la cour un parti très-fort qui ne cesse au

contraire de travailler au maintien de l'entente germano-russe ; le dernier attentat de Saint-Petersbourg a servi admirablement ce parti, et M. de Bismarck, afin de l'empêcher d'accroître trop fortement les sympathies officielles de la cour d'Allemagne pour la cour de la Russie, a fait publier le premier article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur les fortifications russes. Les partisans de l'alliance seraient alors revenus à la charge et auraient réussi à faire décider la publication dans la même feuille d'un second article qui était, pour ainsi dire, un démenti formel adressé au premier. Il y avait là un échec incontestable pour le chancelier ; mais il est revenu à la charge en faisant insérer un troisième article qui était un retour au premier. Comme il faut sans doute s'attendre encore à ce jeu de bascule, nous avons tenu à en donner l'explication une fois pour toutes.

Bavière. — M. de Pletzschner, président du conseil et ministre des affaires étrangères de Bavière, a donné sa démission pour motifs de santé.

Le roi a accepté cette démission et a conféré à M. Pletzschner le titre de baron ; en même temps il a adressé à l'ancien ministre une lettre exprimant le plus vif regret de sa retraite et sa plus profonde reconnaissance pour les services rendus.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. de Pletzschner sera remplacé comme président du conseil par M. de Lutz, ministre de l'intérieur, et que le conseiller de légation Craillsheim prendra le portefeuille des affaires étrangères.

Russie. — Le *Times* publie une dépêche de Saint-Petersbourg, disant que, par suite de la découverte d'une conspiration grave, plusieurs fonctionnaires du ministère de l'intérieur ont été arrêtés, ainsi que de nombreuses autres personnes.

On mande de Saint-Petersbourg au *Daily-Telegraph* que Madetzki l'auteur de l'attentat contre le général Loris-Melikoff avait déjà été arrêté à Saint-Petersbourg en 1870 et déporté à Minsk.

Il réussit à s'échapper et à rentrer à Saint-Petersbourg.

Les révolutionnaires, apprenant la nomination du général Loris-Melikoff n'ordonnèrent aucun attentat pour le 2 mars et ajournerent leur projet.

C'est alors que Madetzki résolut de tuer le général.

Etats-Unis. — Dans une réception qui a eu lieu à New-York, le 3 mars, M. de Lesseps a dit que, malgré le cordial accueil qu'on lui fait, toute opposition à son projet de canalisation de l'isthme de Panama n'est pas encore vaincue parce qu'on craint des complications internationales.

M. de Lesseps a répété une fois de plus que l'idée d'une intervention politique est sans fondement et il a donné l'assurance que si les Américains voulaient prêter un concours libéral à son œuvre, le siège de la direction et du contrôle de l'entreprise serait à New-York.

Les membres républicains de la législature du Maine ont envoyé des délégués à la convention de Chicago avec mandat de voter pour M. Blaine comme candidat à la présidence.

Mexique. — Quoique M. Zamacona ait décliné la candidature à la présidence, ses chances d'élection semblent meilleures que jamais ; il est soutenu contre tous les candidats par les deux principaux journaux de la république, le *Monitor* et le *Siglo*. Beaucoup de citoyens qui redoutent l'anarchie souhaitent que Diaz relègne le pouvoir.

On dit qu'un autre candidat à la présidence, le général Gonzales, a le dessein de séparer de l'Union mexicaine les Etats de Sonora, Sinaloa, Durango, Colima, Jalisco et Michacan, et de les constituer en une Confédération indépendante qui prendrait le titre de République de Sierra Madre.

Une dépêche de San-Diego dit que le général Marquez est dans la vallée de Tiajudna sur la limite du Mazatlan, à la tête de cinquante hommes armés. Il a été informé de La Paz que ses partisans ont obtenu possession des canonnières fédérales *Democratia* et *Mezico*, et repris Mazatlan. L'autorité de Marquez est rétablie dans la péninsule de la Basse-Californie, et il se propose d'entretenir une force militaire suffisante pour parer à tous les événements jusqu'après l'élection présidentielle.

Asie. — Le gouvernement persan a abandonné le projet d'une expédition dont le but était d'occuper le Seistan et éventuellement Hérat, en raison des difficultés politiques que l'exécution de ce projet pourrait susciter.

FAITS DIVERS

Des épicuriens. — La police de Paris vient de mettre la main sur toute une bande d'épicuriens, fins disciples de Bacchus, qui, chaque soir, trouvaient moyen de s'introduire dans une cave, mettaient en perce les tonneaux, goûtaient les réserves de bouteilles, dédaignant le gros bleu des prolétaires, et n'emportant que la fine fleur de la cave. Sur la plainte de vingt des victimes ainsi mises à contribution, la police de sûreté s'est mise en campagne et a pincé toute la bande, y compris le chef Petters. Ce Petters a fait des aveux complets. Bien mieux, il s'est fait un vrai plaisir d'édifier la police sur ses hauts faits et sur la façon dont il les accomplissait. Cela à un tel point que M. Le Jaïn, commissaire de police du quartier Sainte-Marguerite, a dû le protéger contre la fureur des gens qu'il avait mis à contribution et dont il se moquait.

— Vous avez du bon vin, monsieur, dit-il à l'un, mais de mauvais bouillons; nous avons trouvé beaucoup de bouteilles gâtées, il faut faire attention à cela.

— Vous deviez être honteux de vous plaindre, disait-il à un autre; votre Argenteuil nous a empoisonné la bouche; nous avons été obligés d'aller nous remettre ailleurs. Quand on a du vinaigre comme cela dans sa cave, on avertit les gens.

— Ah! par exemple, vous monsieur, a-t-il dit à M. Allais, négociant, 89, rue Saint Antoine, je vous fais mon compliment. Ayez bien soin de votre cave, je reviendrai bientôt y faire une visite.

Aux observations de M. Le Jaïn qui le rappelait aux convenances, ce joli loustic a répondu :

— Laissez donc, monsieur le commissaire, vous nous devez une belle chandelle; grâce à nous vous connaissez les bonnes caves de votre quartier!...

Petters a déclaré qu'il avait dévalisé quatre vingts caves en quinze jours.

Etat civil de Fribourg

(Du 16 au 29 février 1880.)

NAISSANCES.

Bollier, N. N. féminin mort-né, fille d'Ernest Godefroi, de Horgen (Zurich). — Hartmann, Jeanne-Françoise-Valentine, fille d'Henri-Théobald-Philippe, de Fribourg. — Uffholz, N. N. masculin mort-né, fils de Maurice-Marie, de Fribourg. — Kolly, Thérèse-Cécile, fille de Jacques-Alfred, de Fribourg. — Daguët, Joséphine, fille Charles-Alexandre, de Fribourg. — Sutter, Marie, fille de Frédéric, de Kölliken (Argovie). — Barras, Marie-Françoise, fille de Jean-Joseph, de Broc. — Stulz, N. N. mort-né, fils de Nicolas-Germain, de St-Antoine. — Pfefferli, Marguerite, fille de Pierre-Joseph, de Villars-sur-Marly. — Isoardi, Alice-Marie, fille de Jean-Joseph, de Stroppio (Italie).

DÉCÈS.

Le 16. Bollier, N. N. féminin mort-né, Ernest-Godefroi, de Horgen (Zurich). — Dufour, Jacques-Louis, d'Ambilly (France), vanner, 28 ans. — Rotzeta, Marie-Louise, de Praroman, 3 mois. — Claraz, Ambroise, de Fribourg, anc. négociant, 77 ans. — 18. Uffholz, N. N. masculin mort-né, Maurice-Marie, de Fribourg. — Cadré, Catherine-Delphine, d'Autigny, 56 ans. — 20. Zillweger, Eugénie, de Fribourg, 10 jours. — Brügger, Hubert-Maurice, d'Alterswyl, 1 an. — Zurkinden, Madeleine, de Fribourg, 52 ans. — 21. Stulz, N. N. masculin mort-né, Nicolas-Germain, de St-Antoine. — Esseiva, Armand-Lucien-Edmond, de Fiangères, 1 mois. — 22. Bard, Laure-Elisa-Denise, de Semsales, rentière, 61 ans. — Déléseve, Madeleine, de Fribourg, 78 ans. — 23. Zurkinden, Catherine, de Fribourg, 87 ans. — 24. Poffet, Albert, de Wünnewyl, 3 mois. — 28. Dafflon, Jean, de Fribourg, ancien soldat, 60 ans. — Wuilleret, Marie-Julie-Sophie, de Fribourg, 54 ans.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LFS

TABLEAUX DE LA SOCIÉTÉ OLÉOGRAPHIQUE

Largeur en cm	Hauteur en cm	SUJETS	AUTEURS	PRIX	
				des tableaux	sur toiles.
				fr.	o.
53	72	La mort de saint Joseph	Franceschini	20	22
53	72	Le S. Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite-Marie	Cappalti	20	22
53	72	Ange jouant du luth	Fr. Francia	20	22
49	72	Saint Antoine de Padoue	Elisabetta Sirani	20	22
52	69	S.-Cœur de Jésus (5 ^e éd.)	Battoni	15	17
52	69	S.-Cœur de Marie (2 ^e éd.) pendant	Sassoferato	15	17
52	67	Saint François d'Assises	Guido Reni	15	17
50	50	La Madone du Magnificat	Botticelli	20	22
50	50	La Madone à la grenade	id.	20	22
47	63	La Vierge Imm. avec sainte Agnès	id.	10	12
47	63	Maria Mater Amabilis	Guardasoni	15	17
47	63	Maria Mater Dolorosa	id.	15	17
46	63	Saint Joseph avec Jésus enfant	Ciaranfi	20	22
44	62	Sainte Agnès	Guardasoni	15	16 50
55	62	Saint Louis de Conzague	Montebugnoli	15	16 50
45	62	Saint Antoine, abbé	C. M. Trebbi	15	16 50
44	62	Saint Stanislas Kostka	V. Pacelli	15	16 50
45	62	Saint François de Paule	Montebugnoli	15	16 50
55	62	Le Bienheureux Joseph Labre	Montebugnoli	15	16 50
55	62	Saint François de Sales	Guardasoni	15	16 50
45	62	Sainte Cécile	Raphaël	15	16 50
45	62	S.-Cœur de Jésus (ouv. perfect.)	Battoni	15	16 50
44	60	N.-D. du Sacré-Cœur de Jésus	Deger	15	16 50
37	51	Sacré-Cœur de Jésus	Battoni	10	11 50
37	51	Saint-Cœur de Marie pendant	Guardasoni	10	11 50
37	51	La B. Marguerite-Marie Alacoque	C. M. Trebbi	10	11 50
37	51	La Vierge Immaculée	Murillo	10	11 50
37	51	Saint Léonard de Port-Maurice	Sordino	10	11 50
37	61	Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX	d'après nature	10	11 50
37	51	Saint Bernardin de Sienne	Fr. Francia	10	11 50
37	51	La mort de saint Joseph	Franceschini	10	11 50
37	51	La Vierge des douleurs	Guido Reni	10	11 50
37	51	La Vierge Marie.	Trevisano	10	11 50
37	51	Ecce Homo pendant	Guido Reni	10	11 50
37	51	Sainte Zite	Busi	10	11 50
37	51	N.-D. du perpétuel secours	Maitre inc.	10	11 50
37	51	L'Ange gardien	Vincenzo Pacelli	10	11 50
37	51	Sainte Philomène	Montebugnoli	10	11 50
—	—	La Sainte famille	Pacelli	10	11 50
40	50	La B. Vierge en prière	Fr. F. Lippi	10	11 50
27	40	Saint Jean-Baptiste enfant	Fr. Francia	5	6 50
26	35	S. François d'Assises	Guido Reni	5	6 50
66	35	S. François de Paule pendant	Guardasoni	5	6 50
62	35	Sainte Marie Madeleine	Ch. Dolci	5	6 50
22	35	Marie avec Jésus enfant	Correggio	5	6 50
26	31	Ecce Homo	Guardasoni	5	6 50
62	31	La Vierge des douleurs	Ecole de Bologne	5	6 50

Recueil de pratiques pieuses en l'honneur de saint Joseph, par Mgr Barbier de Montault, camérier de Sa Sainteté. Prix : 1 25 cent.

Saint Joseph, avocat des causes désespérées. Nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix : 2 fr.

Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaegh. 2^e édition. Prix : 1 fr.

Vie de saint Joseph, l'époux de la divine Marie et le Père nourricier de Jésus, enrichie d'un recueil de ses faveurs les plus marquantes envers les hommes et suivie de prières, de méditations et du mois consacré à saint Joseph, par l'abbé P... Prix : 1 fr. 50 cent.

Neuvaine à saint Joseph ou méditations pour chaque mois. Prix : 80 cent.

Les enseignements de Nazareth, par M^{re} A. de Gentilles. Prix : 20 cent.

La gloire de saint Joseph, représentée dans ses principales grandeurs avec quelques exercices de dévotion pour l'honorer et le servir, par le P. Jean Jacquinot, de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition. Prix : 3 fr.

Trésor des serviteurs de saint Joseph ou manuel complet de pratiques, et de prières en l'honneur de ce glorieux patriarche, par le R. P. Huguet. Prix : 1 fr. 50 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique au profit de l'Œuvre de St-François de Sales

LETTRE PASTORALE

DE

S. G. Mgr Cosandey

EVÊQUE DE LAUSANNE

Prix : 0 30 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

PHOTOGRAPHIES

DE

Mgr COSANDEY

Evêque de Lausanne

Format album 1 fr.
Format cartes de visite 50 cent

En vente à l'Imprimerie catholique suisse.

LETTRE A M. LE CURÉ DE SALES

AU SUJET DE SA BROCHURE

SUR LA HIERARCHIE CATHOLIQUE

par M. JACCOUD, ancien curé.

Extrait de la Revue de la Suisse catholique.

Prix : fr. 0 30 cent. au profit de l'Œuvre de St-François de Sales.

Patronage des domestiques

Un grand nombre de jennes gens et de jeunes personnes demandent à se placer. S'adresser à M. l'abbé Moullet, prêtre à au Collège Saint-Michel, à Fribourg.

LE SOUISSIGNÉ

maître tailleur, à Villars-sous-Mont, se recommande pour les travaux de son état, à Messieurs les ecclésiastiques et à l'honorable public. Prix modérés, ouvrage prompt et soigné (78)

Léon Ecoffey.

A vendre

Pour cause de partages, une jolie propriété située à proximité de Fribourg, au point de jonction de la route de Berne et de celle de Bulle par la Roche, au bout du grand Pont Suspendu, avec deux bâtiments dont l'un avec un droit d'auberge perpétuel, une jolie propriété entre deux, comprenant un pré avec verger de la contenance d'environ quatre poses et une fontaine intarissable. Il existe pareillement sur la propriété une grange avec l'écurie et remise et les bâtiments ont plusieurs excellentes caves.

S'adresser pour renseignements au sousigné :

L. Bourqui, Notaire.

Mme SCHOPFER-BURGISSER

Modiste, Grand'Rue N° 12

prendrait une apprentie modiste sous de favorables conditions. (65)

A VENDRE

1^o La maison N° 46, avenue de la Gare, comprenant rez-de-chaussée et 3 étages. Conditions de paiement favorables.

2^o Une forêt à Pensier pour exploiter.

3^o La fleurie d'une forêt pour être exploitée, à proximité de la Gare de Grolley. S'adresser au Bureau de M. Renevey, avocat, à Fribourg. (63)

A la librairie catholique

Mois de St-Joseph des enfants de Marie, par le R. P. Huguet. 14^e édition améliorée contenant des exemples nouveaux. Prix : 60 cent

BOURSE DE GENÈVE DU 7 MARS

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDÉ	OFFRE	ACTIONS				
					COMPTANT	TERME	DEMANDÉ	OFFRE	
4 0/0 Genevois	—	—	99	—	Suisse-Occidentale	98	100	97	98
4 1/2 Fédéral 1867	100 3/4	—	100 1/2	100 3/3	privilegiées	—	458	457	460
1871	—	—	—	—	Central-Suisse	—	345	343	345
5 0/0 Italien	—	81 15	81 10	81 20	Nord-Est Suisse	165	165	165	168
5 0/0 Valais	—	—	1927	—	privilegiées	405	403	405	410
					Union Suisse	—	120	120	122
					Saint-Gothard	333	30	332	335
					Union privilegiées	—	—	332	335
					Comptoir d'escompte	—	—	635	645
					Banque du commerce	—	—	—	1350
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	—	—	—	—
					Société suisse des chemins de fer	—	—	435	440
					Banque des chemins de fer	6460	—	590	592
					de Paris et Pays-Bas	—	—	935	937
					Credit Lonnais	—	—	915	917
					Association financière genevoise	—	—	715	720
					Omnium genevois	—	—	1230	1250
					Baslerbankverein	—	—	672	610
					Industrie genevoise du gaz	760	—	745	747
					belge du gaz	515	—	615	520
					Gaz de Genève	565	—	562	567
					Marseille	667	—	667	670
					Appareillage, Gaz et Eau	72	—	72	75
					Tabacs italiens	—	—	880	85

BOURSE DE PARIS

4 MARS	AU COMPTANT	5 MARS
97 7/8	Consolidés	97 9/8
82 47	3 0/0 Français	82 7/8
116 42	5 0/0 id.	116 30
—	Or, à New-York	—
135 —	Argent à Londres	135 —
	A TERME	
82 60	3 0/0 Français	82 7/8
116 22	5 0/0 id.	116 30
80 95	5 0/0 Italien	81 10
—	5 0/0 Anglais	—
10 90	5 0/0 Turc	10 53
87 30	5 0/0 Russe 1877	87 43
74 35	4 0/0 Autrichien	74 50
945 —	Banque de Paris	945 —
920 —	Crédit Lyonnais	925 7/8
740 —	Mobilier français	740 —
1085 —	Crédit foncier	1085 —
710 —	Mobilier espagnol	710 —
583 75	Autrichiens	575 —
1335 —	Gaz Parisien	1337 50
813 75	Suez	817 50